



Conseil municipal

Procès-verbal de la séance du 10 mars 2026

Les membres du conseil municipal de Criquetot- l'Esneval se sont réunis en mairie le 10 mars deux mille vingt-six à dix-neuf heures sous la présidence de M. Alain FLEURET, maire.

Date de la convocation : 3 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Suffrages exprimés : 22

Présents (21): M. Alain FLEURET, maire, M. Dominique FOUBERT, , Mme Sandrine HERANVAL, M. Stéphane VASSELIN, Mme Chantal TURQUIER, adjoints au maire, Mme Béatrice LEMAISTRE, M. Christian ROBERT, M. Jacques DEJARDIN, Mme Sophie BAUDU, M. Gaëtan DECULTOT, Mme Magali BOUQUET, Mme Marie-Geneviève COUFOURIER, Mme Sonia LACHEVRE, M. Franck LEMESLE, Mme Emilie DEHAIS, Mme Cécile VAUDRY, M. Emmanuel FONTAINE, M. Gontran GIBAUD, Mme Séverine CHAPELLE, M. Franck LEVASSEUR, M. Laurent FONTAINE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriale (CGCT).

Procurations (1): M. Bertrand LEFRANCOIS donne pouvoir à M. Stéphane VASSELIN

Absent (1) : M. Stanislas KULAGA

M. Franck LEVASSEUR est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

Note de synthèse

**Rappel des délibérations adoptées
au cours de la séance du mardi 9 décembre 2025**

1. Approbation du procès-verbal du 14 octobre 2025
2. Acquisition d'une structure modulaire pour la caserne des pompiers de Criquetot l'Esneval
3. Autorisation pour le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget général de l'exercice précédent)
4. Décision modificative sur le budget général – Régularisation des comptes 238 - avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles
5. Validation du plan de sobriété de l'éclairage de la commune
6. Inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) des chemins ruraux
7. Institution d'une participation santé
8. Adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion 76
9. Remise gracieuse de la location de la licence IV
10. Recensement des habitants – Fixation des indemnités des agents recenseurs
11. Questions diverses

Ordre du jour de la séance

1. Approbation du procès-verbal du 09 décembre 2025
2. Approbation du compte financier unique du budget principal de la commune
3. Affectation du résultat 2025 du budget principal de la commune
4. Vote des taux de fiscalité locale
5. Subventions aux associations
6. Approbation du budget primitif 2026 de la commune
7. Autorisation de virement de crédits de chapitre à chapitre
8. Autorisation de signature du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un centre technique municipal
9. Requalification de l'indice 162

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9
DECEMBRE 2025**

Le procès-verbal a été transmis aux élus municipaux et n'a fait l'objet d'aucune remarque à ce jour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du 9 décembre 2025.

**2. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET PRINCIPAL DE
LA COMMUNE 2025**

Monsieur le maire explique que le CFU (Compte Financier Unique) se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de la doyenne de l'assemblée, Mme LEMAISTRE Béatrice ;

Section de fonctionnement

<i>Dépenses</i>		
Chapitre	Libellé	CA 2025
011	Charges à caractère général	693 639,40 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	956 363,01 €
014	Atténuation de produits	2 194,00 €
65	Autres charges de gestion courante	149 806,02 €
66	Charges financières	23 243,34 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €
042	Opération d'ordre entre section	113 914,83 €
023	Virement à la section d'investissement	
	Total (A)	1 939 160,60 €

<i>Recettes</i>		
013	Atténuation de charges	40 004,46 €
70	Produits des services, du domaine et ventes	183 190,70 €
73	Impôts et taxes	1 463 500,25 €
74	Dotations, subventions et participations	568 301,75 €
75	Autres produits de gestion courante	232 714,39 €
76	Produits financiers	4,30 €
77	Produits exceptionnels	114 732,48 €
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €
	Total (B)	2 602 448,33 €
002	Excédent de fonctionnement reporté N-1 (C)	900 000,00 €
	Total (B)	3 502 448,33 €

Section d'investissement		
<i>Dépenses</i>		
	Opérations d'équipement	CA 2025
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	
1641	Emprunts	223 920,23 €
165	Dépôts et cautionnement reçus	500,00 €
198	Neutralisation des amortissements	113 914,83 €
20	Immobilisations incorporelles	33 942,83 €
2046	Attribution de compensation	79 972,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 130 564,84 €
23	Immobilisations en cours	202 121,81 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
	Total	1 784 936,54 €
001	Excédent d'exécution reporté N-1 (négatif)	
<i>Recettes</i>		
001	Excédent d'exécution reporté N-1 (positif)	2 550 929,78 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	835 769,69 €
13	Subventions	500 360,32 €
16	Emprunts/ cautions	500,00 €
238	Ecritures d'ordre budgétaire	67 429,85 €
024	Produits de cessions	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections (amortissements)	113 914,83 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
049	Dépréciation	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	
	Total	4 068 904,47 €
	TOTAL – 001 = 4 068 904,47 – 2 550 929,78	1 517 974,69 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la commune.

3. AFFECTATION DU RESULTAT 2025 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

M. le Maire expose à l'assemblée que le compte administratif du budget principal de 2025 fait apparaître un résultat cumulé de clôture excédentaire de 1 563 287,73 €.

Après prise en compte du résultat reporté de l'exercice précédent et du solde de restes à réaliser, la section d'investissement présente un excédent de 2 206 347,55 €.

Affectation du résultat 2025

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement		
Réalisations de l'exercice	1 939 160,60 €	2 602 448,33 €
Résultat de l'exercice 2025 (A)		663 287,73 €
Résultat reporté 2024 – (002) (B)		900 000,00 €
Résultat cumulé de clôture de l'exercice 2025 (excédent) (C = A + B)		1 563 287,73 €
Section d'investissement		
Réalisations de l'exercice	1 784 936,54 €	1 517 974,69 €
Résultat de l'exercice 2025 (D)		-266 961,85 €
Solde d'exécution 2024 (positif) - (001) (E)		2 550 929,78 €
Solde d'exécution 2025 (positif) (F = D + E)		2 283 967,93 €
Restes à réaliser (RAR)	992 006,65 €	914 386,27 €
Solde de restes à réaliser (G)	77 620,38 €	
Excédent de financement après RAR (H = F + G si recettes)	2 206 347,55 €	
Affectation du résultat		
1068	663 287,73 €	
002	900 000,00 €	
Total	1 563 287,73 €	
Restes à réaliser		
	Dépenses	
Dépenses		
Extension d'un restaurant scolaire	678 163,49 €	
Architecte Atelier Municipal	42 336,00 €	
Réfection des places Georges Chedru et Général Leclerc	161 507,16 €	
Réfection des extérieurs de la mairie	110 000,00 €	
	992 006,65 €	
		Recettes
Aménagement du cimetière - fonds de concours CU		30 000,00 €
Sécurisation des extérieurs de la mairie - DETR		52 937,00 €
Sécurisation des extérieurs de la mairie - Département		52 937,00 €
Extension du restaurant scolaire- DSIL		326 795,07 €
Extension du restaurant scolaire- fonds de concours CU		121 717,20 €
Extension du restaurant scolaire- Département		180 000,00 €
Fonds de concours places Chedru et Leclerc - CU		150 000,00 €
Total		914 386,27 €

Le résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif à la clôture de l'exercice doit faire l'objet d'une affectation.

L'assemblée délibérante peut décider que le résultat soit consacré en tout ou partie soit au financement de la section d'investissement soit à celui de la section de fonctionnement.

Mais le résultat doit en priorité couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement lorsqu'elle présente un besoin de financement.

Il est donc proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement d'un montant de 1 531 921,96 € de la façon suivante :

- 631 921,96 € en réserves complémentaires au compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés de la section d'investissement,
- 900 000,00 € à la section de fonctionnement à la ligne budgétaire 002 – Résultat de fonctionnement excédentaire reporté.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2025.

4. VOTE DES TAUX DE FISCALITE LOCALE

Monsieur le maire rappelle que depuis la réforme de la fiscalité locale, qui a consacré la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le panier des recettes fiscales de la commune est composé de la :

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires et locaux vacants,
- taxe foncière sur les propriétés bâties,
- taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Pour les années 2020, 2021 et 2022, le taux de taxe d'habitation des résidences secondaires, a été gelé sur son niveau de 2019, soit 8,90 %.

Les communes disposent depuis 2023 de leur pouvoir de taux.

La présente délibération soumise à l'approbation du conseil municipal concerne donc les trois taxes : la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et locaux vacants, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur le maintien des taux de taxes foncières sur leur niveau de 2023, soit :

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires et locaux vacants : 8,90 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 44,47 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 38,23 %.

Monsieur le maire propose que les taux soient maintenus en l'état tant que la commune peut se le permettre.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir en 2026 le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et locaux vacants ainsi que les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties à l'identique des taux de 2025.

5. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. le Maire propose d'attribuer aux associations locales les montants de subventions suivants :

Agir avec Becquerel pour la Vie	250 €
ARIRE	250 €
Association des Amis des Personnes Agées	430 €
Association Cardio-greffe	150 €
Amicale Sapeurs-Pompiers	260 €
Association Vie et Espoir	150 €
Banque alimentaire	490 €
Comité de Jumelage	155 €
Comité des Fêtes	7 000 €
Coopérative école	2 000 €
Couture et création	150 €
Criq Couleurs	150 €
Echo d'orgues	700 €
Classe foot Collège	1 600 €
Les Esnevalies	1 000 €
Foire de Gonneville	200 €
Fonds socio-éducatif du collège l'Oiseau blanc	12 200 €
La Plume de Paon	200 €
Les Galocheux	150 €
Maison de l'Europe	80 €
Maison familiale et rurale	230 €
Olympia'caux	3 395 €
Pétanque	150 €
Scouts de France	150 €
Société musicale	7 220 €
UNCAFN	125 €
Union commerciale	1 010 €
Union sportive Criquetot Tennis	300 €
Vive la Vie	350 €
Vélo club de Nointot	250 €
Association Etable	300 €
Accueil de loisirs Les P'tites Canailles – Amicale Laïque d'Aplemont	1 000 €
Divers	2 700 €
TOTAL GENERAL	44 745 €
CCAS	15 548,55 €

Monsieur le maire explique que par rapport au document présenté lors de la commission finances, il a été ajouté deux demandes : celle de l'association ETABLE et celle de l'Accueil de Loisirs Les P'tites Canailles (Amicale Laïque d'Aplemont).

Une demande de l'association Criquetotaise ETABLE a en effet été transmise à la commune. Leur objectif est de créer un lien de partage à travers l'animation d'une ferme éducative. Ils reçoivent les enfants de l'école, de l'IDEFHI et également les résidents de l'EHPAD La Pommeraie.

En ce qui concerne l'Accueil de Loisirs « Les P'tites Canailles », dans le cadre de leur convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales, il est proposé afin de conserver leur bonus et en réponse au service rendu à la population, que la commune la subventionne.

Mme CHAPELLE demande si la rubrique « Divers » pourra être versée à d'autres associations.

Monsieur le maire acquiesce et explique qu'il s'agit d'une réserve que l'on peut attribuer en cours d'année, en cas de besoin, à d'autres associations.

Il rappelle que la somme de 12200 euros versée au fonds socio-éducatif du collège est remboursée par la Communauté Urbaine du Havre dans le cadre des attributions de compensation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les montants de subventions aux associations proposés ci-dessus.

6. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA COMMUNE

M. le Maire présente le projet du budget primitif de la commune pour l'exercice 2026 qui s'établit de la manière suivante :

Section de fonctionnement

<i>Dépenses</i>		
Chapitre	Libellé	BP 2026
011	Charges à caractère général	798 972,18 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 050 000,00 €
014	Atténuation de produits	2 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	174 793,55 €
66	Charges financières	15 833,22 €
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €
042	Opération d'ordre entre section	79 972,00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 248 881,75 €
	<i>Total (A)</i>	<i>3 375 952,70 €</i>

Recettes		
013	Atténuation de charges	25 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes	165 136,00 €
73	Impôts et taxes	1 461 905,25 €
74	Dotations, subventions et participations	522 935,15 €
75	Autres produits de gestion courante	221 000,00 €
76	Produits financiers	4,30 €
77	Produits exceptionnels	79 972,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €
	Total (B)	2 475 952,70 €
002	Excédent de fonctionnement reporté N-1 (C)	900 000,00 €
	Total (B)	3 375 952,70 €

Section d'investissement				
Dépenses				
	Opérations d'équipement	BP 2026 CN	RAR 2025	TOTAL 2026
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			
1641	Emprunts	142 145,06 €		142 145,06 €
165	Dépôts et cautionnement reçus	5 000,00 €		5 000,00 €
198	Neutralisation des amortissements	79 972,00 €		79 972,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €		0,00 €
2046	Attribution de compensation	79 972,00 €		79 972,00 €
21	Immobilisations corporelles	2 111 899,97 €	0,00 €	2 111 899,97 €
23	Immobilisations en cours	1 850 000,00 €	992 006,65 €	2 842 006,65 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €		0,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €		0,00 €
	Total	4 268 989,03 €	992 006,65 €	5 260 995,68 €
Recettes				
001	Excédent d'exécution reporté N-1 (positif)	2 283 967,93 €		2 283 967,93 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	733 287,73 €		733 287,73 €
13	Subventions	0,00 €	914 386,27 €	914 386,27 €
16	Emprunts/ cautions	500,00 €		500,00 €
238	Ecritures d'ordre budgétaire			0,00 €
024	Produits de cessions			0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections (amortissements)	79 972,00 €		79 972,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €		0,00 €
049	Dépréciation			0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 248 881,75 €		1 248 881,75 €
	Total	4 346 609,41 €	914 386,27 €	5 260 995,68 €

Monsieur le maire explique que ce budget prévisionnel va permettre à la nouvelle mandature de poursuivre les projets sereinement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif de la commune pour l'exercice 2026.

7. AUTORISATION DE VIREMENT DE CREDITS DE CHAPITRE A CHAPITRE

M. le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le changement de référentiel comptable (passage en M57), l'assemblée délibérante peut autoriser l'exécutif (le Maire) à l'occasion du vote du budget, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections. Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition se substitue aux crédits prévus aux chapitres 020 et 022 "dépenses imprévues".

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le maire à procéder, à partir du budget primitif 2026, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections (enveloppes comprenant les crédits pouvant être dédiés aux dépenses imprévues).

8. AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE DES ENTREPRISES DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Monsieur le maire rappelle que la commune de Criquetot l'Esneval souhaite procéder à la création d'un centre technique municipal d'une superficie totale d'environ 450 m² afin de remplacer les locaux actuels devenus vétustes.

Le bâtiment devrait être composé de deux zones principales :

- d'une zone 1 : Administratif/vestiaires (isolé/chauffé) compris sous le volume principal
- d'une zone 2 : Atelier – Garage/Stockage (isolé/non chauffé)

Monsieur le maire rappelle également aux membres du conseil que suite à la réunion de travail du 22 avril 2025 et au vote du budget primitif 2025 qui a eu lieu le 26 février 2025 dont cette opération a été inscrite dans les investissements, qu'un marché à procédure adaptée a été lancé afin de désigner un maître d'œuvre pour définir les besoins et réaliser le DCE (document de consultation des entreprises) pour la réalisation des travaux. Le conseil municipal du 7 mai 2025 a autorisé la signature de ce marché avec l'entreprise retenue SAS CLEF ARCHITECTURE avec un taux de rémunération fixé à 6,30%.

Après une réunion de travail en date du 10 juin 2025, l'esquisse du projet a été approuvée lors du conseil municipal du 14 octobre 2025. Il a été ainsi autorisé de lancer les consultations des entreprises de maîtrise d'œuvre, selon la procédure adaptée selon les articles R. 2124-1 et R. 2323-4 du code de la commande publique.

Le montant estimatif total des travaux de 942 034,00 euros HT auquel il faut ajouter les frais d'études de 50 400,00 euros HT soit un montant total de 992 034,00 euros HT.

Le permis de construire du projet a été accordé en date du 25 novembre 2025.

La consultation des entreprises a eu lieu du 8 février 2026 au 2 mars 2026 à 12h00.

Le marché a été décomposé en 6 lots :

- Lot 1 : VRD
- Lot 2 : Bâtiment
- Lot 3 : Carrelage Faïence
- Lot 4 : Peinture
- Lot 5 : Electricité
- Lot 6 : Plomberie sanitaire

21 offres ont été réceptionnées.

La commission travaux/bâtiments s'est réunie le vendredi 6 mars à 17h30 afin de procéder à l'analyse des offres.

Suite à cette réunion, le conseil municipal est amené à se prononcer sur l'attribution des différents lots y compris la travée supplémentaire.

- Lot 1 : VRD - Entreprise EUROVIA pour un montant de 111 126,40 euros HT
- Lot 2 : Bâtiment – Entreprise MATHIS pour un montant de 663 534,96 euros HT
- Lot 3 : Carrelage Faïence – Entreprise GAMM pour un montant de 6 722,00 euros HT
- Lot 4 : Peinture – Peinture de Caux pour un montant de 8 897,60 euros HT
- Lot 5 : Electricité – SFEE pour un montant de 31 653,29 euros HT
- Lot 6 : Plomberie sanitaire – RIMBERT pour un montant de 13 808,00 euros HT

Soit un coût total de 835 742,25 euros HT pour un montant estimatif de 942 034 euros HT.

Monsieur le maire pense que le projet a été très bien étudié depuis plusieurs mois et que les travaux pourront commencer avant l'hiver. Cette réalisation est devenue incontournable et permettra aux salariés d'avoir un bâtiment beaucoup plus fonctionnel et sécuritaire. Monsieur le maire précise que nous sommes dans l'attente du résultat des demandes de subventions.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'attribution des 6 lots aux entreprises précitées ainsi que la signature des actes d'engagements correspondants.

9. REQUALIFICATION DE L'INDICE 162

Monsieur VASSELIN, adjoint au maire en charge de l'urbanisme, explique que le propriétaire de la parcelle cadastrée 0D 221 envisage la construction de serres sur la commune de Criquetot l'Esneval.

Toutefois, le projet de serre et l'habitation du propriétaire sont concernés par un périmètre de risque lié à un indice de cavité souterraine, l'ICS 162, considérée comme parcelle napoléonienne désignée pour extraire des matériaux pour l'entretien de la route départementale.

Cet indice est ainsi associé à un périmètre de sécurité de 60m de rayon.

Le propriétaire a donc fait appel à une société afin de réaliser un décapage géologique étendu au niveau de l'indice 162 afin de vérifier l'absence de puits d'accès à une carrière souterraine située à moins de 60m du projet et de l'habitation permettant de réduire l'emprise de cet indice et de son périmètre de sécurité.

Sur l'ensemble de la zone décapée (1070 m²), les formations géologiques non perturbées ont été retrouvées en fond de fouille. Aucune anomalie en relation avec une carrière souterraine n'a été mise au jour lors des travaux de décapage.

Au regard des résultats du décapage, l'emprise de l'indice parcellaire 162 peut être modifiée en excluant les zones décapées, et le périmètre de sécurité adapté en conséquence. Il s'agit donc :

- De modifier l'emprise de la parcelle napoléonienne ICS 162 en supprimant la zone décapée ;
- D'adapter en conséquence le périmètre de sécurité de l'indice de cavité 162 ;
- D'annexer à la fiche des indices le rapport d'étude

La DDTM a donné son accord sur la levée partielle de l'indice.

Mme BAUDU demande si le nouveau recensement des cavités souterraines est consultable sur internet. M. VASSELIN confirme que celui qui est sur le site internet de la Communauté Urbaine Le Havre Seine est à jour.

Mme CHAPELLE demande si la Communauté Urbaine subventionne pour les études de recherche des cavités souterraines. M. VASSELIN répond par la négative et précise que cela entre dans le champ de compétence du Département qui subventionne une partie des études.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide, de modifier l'emprise de la parcelle napoléonienne ICS 162 en supprimant la zone décapée et d'adapter en conséquence le périmètre de sécurité de l'indice de cavité 162.

Fin de séance 19h55

M. FLEURET remercie l'ensemble des conseillers municipaux pour ces six dernières années de mandat pour leur investissement et leur disponibilité.

Le secrétaire de séance
Franck LEVASSEUR



Le maire
Alain FLEURET



Signatures

Le MAIRE



Le SECRETAIRE DE SEANCE

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.